

IV Les sources de financement

25 février 2011

a) Financements internationaux

- Union européenne

Pour pouvoir déposer une demande de financements auprès de l'UE, il faut au préalable s'être inscrit au PADOR : c'est une base de données en ligne dans laquelle les organisations s'enregistrent elles-mêmes et mettent à jour régulièrement leurs données.

Ces données concernent l'organisation elle-même et elles ne sont pas liées à une proposition de projet particulière. L'inscription au PADOR permet aux demandeurs de soumettre en dossier de présentation de leur structure chaque fois qu'ils soumettent une demande.

Guide d'inscription au [PADOR](#)

Pour l'enregistrement des ONG au [PADOR](#)

[Subventions de l'UE en Palestine](#)

[Appels à proposition de l'UE](#)

- Le département des Relations Extérieures Direction de la Coopération Internationale monégasque

La lutte contre la pauvreté est une priorité d'intervention de la coopération monégasque. La politique de coopération au développement se décline à travers 4 quatre domaines d'intervention : la santé et le secteur social, l'éducation et la formation, l'appui aux activités micro économiques, la préservation et la valorisation des ressources naturelles.

- > www.cooperation-monaco.gouv.mc

- Le fonds international de développement agricole

Le FIDA est une agence spécialisée de l'ONU issue de la Conférence Mondiale sur l'Alimentation en 1974 et dont l'indépendance en tant qu'institution date de 1977. L'objectif du FIDA est l'éradication de la pauvreté rurale dans les pays en voie de développement via l'amélioration de la sécurité alimentaire. Cette structure a lancé un appel d'offre intitulé « Financing Facility for Remittances » (Financement de service pour les paiements).

b) Financements en France

- L'Agence Française de Développement

Les instruments de financements et les modalités qui y sont liés sont regroupés en deux catégories d'intervention : « terrain » et « intérêt général ». Chaque catégorie de projets/programmes relève d'un guide de procédures spécifique. Les financements sont pluriannuels, de 3 ans en moyenne. Aucune subvention ne peut être demandée pour un projet achevé.

- Trois instruments permettent le co-financement de **projets de terrains** :

- **Les projets de terrain** : ces projets ont pour vocation de contribuer au renforcement des capacités locales et des acteurs des sociétés civiles. La contribution de l'AFD permet de soutenir des actions portées par une ONG française et son (ou ses) partenaire(s) local(aux). Ce partenaire local assume en partenariat avec l'ONG française, la conception et la réalisation sur le terrain du projet cofinancé. Les projets et programmes présentés en consortium type PIA sont encouragés. Ils permettent de développer la mutualisation et la concertation des acteurs du développement.
- **Les conventions programme (CP)** : c'est un ensemble cohérent d'actions (réalisations, formations séminaires, mises en réseaux...) qui constituent une intervention globale de développement mise en œuvre par une ONG de solidarité internationale dans ou plusieurs zones géographiques définies et sur une thématique spécifique sur laquelle l'ONG a une plus-value démontrée.
- **Les programmes concertés pluri-acteurs** : c'est un ensemble cohérent d'actions de développement rassemblant dans une zone donnée des acteurs institutionnels (MAEE et pouvoirs publics du pays d'intervention) et non gouvernementaux autour d'une stratégie collective forte. Porté par plusieurs acteurs non gouvernementaux français, éventuellement européens (pays membres de l'union européenne) et par des partenaires locaux. Il concerne une ou plusieurs thématiques liées à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques locales.

- Les **interventions d'intérêt général** portent sur des thématiques globales ou sociétales et visent un public résidant au Nord, en France plus particulièrement, dans son ensemble ou de manière plus ciblée (par exemple la jeunesse, un collectif ou une plate-forme d'associations).

Deux grandes catégories de projets dites d'intérêt général dans le financement des initiatives ONG :

- **Les projets de sensibilisation et d'éducation au développement** : ils consistent en des actions d'information et/ou de plaidoyer visant à accroître, au Nord, la compréhension des rapports nord/sud et des enjeux de la mondialisation, ainsi que des campagnes de sensibilisation permettant de renforcer auprès de différents publics (opinion publique, jeunesse, scolaires...) l'exigence de solidarité, de coopération et d'aide au développement. Les projets doivent avoir un impact significatif au niveau national et européen.
- **Les projets de structuration du milieu associatif** : ils ont pour vocation de renforcer le tissu associatif français, par la création, par exemple de plateformes ou de collectifs associatifs, de fonds d'appui spécifiques ou toute autre initiative collective pérenne ayant pour ambition le renforcement des capacités des ONG françaises de solidarité internationale, l'amélioration de la concertation inter-ONG

ou la participation active des ONG dans les grands rendez-vous internationaux, et ayant un impact national au minimum.

- Pour tous les dossiers la recevabilité d'une demande de cofinancement est examinée par l'AFD lors des comités de présélection sur la base d'une note rédigée par l'ONG appelée Notes initiatives ONG (NIONG) et du dossier administratif joint.

Site de l'**AFD** où l'on retrouve les Guide méthodologique : « Le cofinancement des projets et programmes des Organisations Non Gouvernementales ».

- Dispositifs régionaux d'appui

Liste non exhaustive de dispositifs d'appui au montage de projets et de financements :

- Les conseils généraux et les conseils régionaux
- CASI Dispositif pour la **Bretagne** (www.casi-bretagne.org)
- Dispositif pour la **Région Centre** (www.centraider.org)
- CERACOOP Centre de ressources et d'appui pour la coopération internationale en **Auvergne** (www.cerapcoop.org)
- CERCOOP : Centre de ressources de la coopération décentralisée en **Franche-Comté**. (www.cercoop.org)
- **Ile-de-France** : Les aide d'île de France à la solidarité internationale. <http://www.iledefrance.fr/missions-et-competences/europe-international/dans-le-monde/la-solidarite-internationale>)
- IRCOD Institut Régional de Coopération Développement **Alsace** (www.ircod.org)
- Lianes coopération : solidarité internationale en **Nord - Pas de Calais** (www.lianescooperation.org)
- **Limousin** : Présentation des aides limousines à la solidarité (<http://www.region-limousin.fr/Actions-de-solidarite>)
- MEDCOOP : Collectif pour le développement de la coopération décentralisée en **méditerranée**. (www.medcoop.com)
- **Picardie** : Rubrique du site de la région Picardie pour les projets solidaires. (<http://www.cr-picardie.fr/spip.php?rubrique504>)
- RADSI : **Réseau Aquitain** pour le Développement et la Solidarité Internationale (www.radsi.org)
- Resacoop : dispositif au service des acteurs du **Rhône-Alpes** de la coopération internationale (v2.resacoop.org/appui-developpement/presentation.asp)
- Réseau SARA : Soutien aux associations. Agenda, fiches pratiques, outils (www.reseau-sara.org)
- SOLICOOP 42 : dispositif en **pays de Loire** au service des acteurs de la Solidarité, de la Coopération Internationale et du Commerce Equitable. (www.solicoop.org)

- Autres et divers ...

Agence des **microprojets** : Moteur de recherches pour la recherche de financements - www.microprojets.org

- Le **portail des fondations** : www.fondations.org

- Fondation **Anna Lindh** : <http://www.euromedalex.org/fr/ressources/programme-de-financement> : la Fondation Anna Lindh facilite et soutient l'action de la société civile de la Région Euro-méditerranéenne dans des domaines prioritaires susceptibles d'affecter la capacité des individus ou des groupes à partager des valeurs en commun et à vivre ensemble. Le programme de la Fondation est centré sur des activités dans des domaines jugés essentiels au dialogue humain et social : Education et Jeunesse ; Culture et Arts ; Paix et Coexistence ; Valeurs, Religion and Spiritualité ; Villes et Migration ; Médias. (attente des dates pour

le prochain appel à projets).

c) Dispositifs spécifiques

- Sur la thématique de l'eau et de l'assainissement :

- **Agence de l'eau** : <http://www.lesagencesdeleau.fr/v2/pages/accueil.html>. La loi autorise les agences de l'eau à s'engager dans cette coopération, aux côtés de maîtres d'ouvrage publics ou privés de leur bassin, collectivités territoriales, distributeurs d'eau, ONG.... Les agences de l'eau peuvent intervenir financièrement à hauteur de 1% de leurs recettes et apportent également leur conseil et le retour d'expérience aux porteurs de projet. Ces financements ont pour objectif prioritaire de fournir à des populations très
- **Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF)** : www.sedif.com. Le SEDIF est le premier syndicat des Eaux en France (il rassemble 144 communes de la couronne parisienne). Depuis plus de 10 ans, il met en oeuvre un programme pionnier de financement de projets de développement au Sud, en prélevant un centime (de FF) sur chaque mètre cube d'eau vendue.
- La **Fondation Ensemble** : <http://www.fondationensemble.org/in....> Fondation privée, reconnue d'utilité publique. Eau et assainissement, développement durable, biodiversité animale, ses trois domaines d'intervention illustrent la volonté des fondateurs de lutter contre la pauvreté.

- Sur l'enfance et l'éducation

- Association d'aide à l'humanitaire : <http://aah.asso.fr>. L'Association d'Aide à l'Humanitaire (AAH) accompagne et soutient des projets de solidarité qui visent à favoriser l'accès à l'éducation, à la santé et à l'emploi pour les jeunes en France et à l'étranger. Ce soutien peut prendre des formes multiples : soutien humain et logistique ; attribution de bourses d'aide au développement ; conseil en montage de dossier et en recherche de financement.
- La fondation RAJA-Danièle Marcovici : www.fondation-raja-marcovici.com. La Fondation RAJA-Danièle Marcovici a pour objectif de soutenir partout dans le monde des projets en faveur des femmes dans les domaines éducatif, social, médical ou culturel. La Fondation appuie particulièrement toute action visant à favoriser l'insertion sociale, économique et professionnelle des femmes par l'éducation, et la formation. Elle agit principalement en France et soutient également des projets à l'étranger, parrainés par des associations françaises.

• **Emplacement** : Vous êtes ici : Accueil > Agir > Formations > Monter son projet > Les Territoires palestiniens et le développement >

• **Adresse de cet article** : <https://stopcolonies.fr/IV-Les-sources-de-financement>